



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Mauritanie

Question écrite n° 67619

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le développement des intérêts nationaux à l'étranger. Il lui demande quelles sont les actions menées par le Gouvernement pour favoriser l'implantation des entreprises françaises en Mauritanie. - Question transmise à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur.

Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la direction générale du Trésor et de la politique économique prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement en matière de développement international des entreprises et de commerce extérieur. Elle informe les entreprises qui souhaitent s'implanter sur les marchés étrangers en les guidant dans leurs démarches et en les soutenant dans leurs initiatives. La nouvelle agence Ubifrance, placée sous l'autorité du ministre délégué au commerce extérieur et de la direction générale du Trésor et de la politique économique, regroupe les compétences du Centre français du commerce extérieur et de l'association Ubifrance. Capitalisant sur ses ressources et celles du réseau des missions économiques, Ubifrance propose une gamme complète de produits et services d'accompagnement des entreprises françaises dans leur développement sur les marchés étrangers et notamment en Mauritanie. Le soutien au développement international des entreprises françaises en Mauritanie s'est notamment concrétisé au travers des actions récentes suivantes, menées notamment par la mission économique de Nouakchott : les entretiens (250 en 2004) de conseil avec les entreprises françaises implantées localement et celles prospectant le marché mauritanien ; les prestations sur mesure de la mission économique au profit des 167 entreprises françaises qui en ont fait la demande en 2004 ; l'organisation d'un séminaire le 7 juillet 2005 à Paris, en partenariat avec Ubifrance, pour accompagner la découverte de champs de pétrole off shore et pour la promotion du secteur pétrolier mauritanien afin de sensibiliser les fournisseurs français d'équipements et de services de ce secteur ; les interventions auprès des autorités mauritaniennes, afin de défendre des positions individuelles ou collectives françaises ; l'animation et la mise à jour du site internet de la mission économique. L'accroissement de la consultation (2004 : 60 000 pages consultées contre 40 000 en 2003 et 20 000 en 2002) démontre l'intérêt de ce support pour la diffusion de l'information relative à la Mauritanie ; la diffusion d'articles et de fiches d'information sur la Mauritanie dans le cadre des revues régionales du réseau du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : « Les Échos de l'harmattan » et « Convergences ouest-africaines » ; la promotion de l'offre de VIE (volontaire à l'international en entreprise) auprès des entreprises françaises ; la création en 2003 de la section des conseillers du commerce extérieur de la France et la contribution à ses travaux ; l'animation du groupe de travail informel qui rassemble le secteur privé, le secteur institutionnel et des partenaires du développement tels que l'Agence française de développement et les services de coopération de l'ambassade de France à Nouakchott ; la contribution à différents événements locaux visant à promouvoir la présence et le savoir-faire français (organisation d'une conférence sur le savoir-faire français dans le domaine de l'eau, d'une conférence sur le savoir-faire français dans la gestion des ports, d'une conférence relative aux revêtements) ; la rédaction en 2004 d'une étude exhaustive concernant les procédures des marchés de la SNIM

(une des principales sociétés mauritaniennes) ; la rédaction en 2005 d'une étude relative aux hydrocarbures en Mauritanie ; le suivi des grands projets et l'information des entreprises françaises intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67619

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6209

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7686